

DÉCISION MUNICIPALE

N° ST 0212026

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant que la consultation pour le « Remplacement des menuiseries, ravalement des façades et réorganisation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville de Brignais – Lot n°4 Charpente - Couverture - Bardage - Mur rideau » a été déclarée sans suite par la décision n°ST005-2026, et divisé en 3 lots distincts ;

Considérant qu'une consultation a été relancée en date du 23 janvier 2026 ayant pour objet le « Remplacement des menuiseries, ravalement des façades et réorganisation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville de Brignais – Relance suite à déclaration sans suite - Lot n°4C Mur rideau » ;

Considérant les 3 offres réceptionnées dans les délais et l'analyse des offre effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre la plus économiquement avantageuse est celle remise par l'entreprise CPB (71 Avenue Jean Jaurès – BP 80 69922 OULLINS CEDEX, N° SIRET : 383 579 646 00043)

DÉCIDE

ARTICLE 1 : TITULAIRE

- **De conclure** le marché « « Remplacement des menuiseries, ravalement des façades et réorganisation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville de Brignais – Relance suite à déclaration sans suite - Lot n°4C Mur rideau » soit le marché n°20260104C, avec l'entreprise CPB (71 Avenue Jean Jaurès – BP 80 69922 OULLINS CEDEX, N° SIRET : 383 579 646 00043)
- **De signer** le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire fixé à ce jour à :

- Montant HT : 109 933.00 €
- Taux TVA : 20.0%
- Montant TTC : 131 919.60 €

ARTICLE 3 : DUREE

La durée prévisionnelle du marché est de 11 mois et 18 jours, période de préparation incluse, commençant sur ordre de service.

A BRIGNAIS, le 9 mars 2026

Le Maire,
Serge BÉRARD

